



Certificat Auxiliaire de santé

Buts de la formation d'auxiliaire de santé AGPP Genève Cornavin : Réaliser les soins de base sous la supervision du personnel infirmier dans les établissements de santé (EMS, hôpital, service de soins à domicile, clinique privée)

O Durée

123 heures de cours théorique
160 heures pratique
Cours théorique en présentiel et ou en visioconférence

O Lieu

Rue des Gares 7 1201 Genève

O Titre obtenu

Certificat d'auxiliaire de santé AGPP Genève Cornavin

O Prix 2690 Frs

O Public

Tous public
Ce cours est conçu pour des personnes souhaitant travailler dans le domaine de la santé et du social. Il s'adresse aussi bien aux jeunes qu'aux adultes et convient également en cas de réinsertion sur le marché du travail
Français B1
+ 18 ans

O Inscription

En ligne www.formation-paramedicale.ch/auxiliaire_en_soins/
Par versement bancaire : Post Finance : CH 64 0900 0000 1552 2615 4 CHF
Prenez contact dès maintenant avec le secrétariat de l'école 00 41 78 262 42 73 ou 00 41 22 731 42 66

O Pourquoi nous choisir ?

Nous sommes membre du réseau [eduQua] [BICSc]

Nous valorisons les formations dans le domaine paramédical et facilite l'insertion professionnelle des diplômés au moyen de ses diplômés et partenaires

O Pré requis

Validation des acquis de l'expérience professionnelle
Insertion professionnelle,
Projet de reconversion professionnelle,
Projet de développement de compétences professionnelles.
Adéquation formation-emploi selon le projet
Intérêt dans le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité
Français B1

O Accessibilité et flexibilité

Vous pouvez étudier comme bon vous semble et adapter votre apprentissage en fonction de votre planning.

Plan de Formation Auxiliaire de santé AGPP Genève Cornavin

1 Rôle de l'auxiliaire de santé

Droits et devoirs de l'auxiliaire de santé
Secret professionnel
Ethique
Travail de groupe
Maltraitance et bientraitance
Concept clé

2 Le système de santé en Suisse

Introduction
Les composantes
Condition de travail
Système de santé chiffres clés
Profession de santé

3 Introduction à la communication

Définition
Forme de communication
Distance dans la communication
Rôle de l'auxiliaire de santé
Communication non verbale
Règle de base
L'écoute active
Règle de communication dans les soins
Règle de communication avec la personne âgée
Communication par le toucher
Trouble sensoriel
Trouble auditif
Trouble visuel
Rôle de l'auxiliaire de santé
Aphasie
Dépression
Suicide
Anxiété
Etat confusionnel
Démence

4 Hygiène Corporelle Soins de propreté et habillage

La peau
Ses Fonctions
Les annexes de la peau
Préventions des problèmes cutanés
Soins de base
Le toucher dans les soins
L'escarre
Facteurs de risque
Prévention
Lésion cutanée
Rôle de l'auxiliaire de santé

5 Le système immunitaire Assurer un cadre protecteur et sain

Définition
La vaccination
Les allergies
Rôle de l'auxiliaire de santé
L'hygiène dans les soins
Les microbes
Précautions standard
La douleur
Les types de douleur, évaluation et conséquence
Prévention des accidents
Conséquences en milieu des soins
Aide à la mobilité
Protocole de sécurité

6 L'alimentation Pratique alimentaire

Définition
Digestion
L'équilibre alimentaire
Les repas
Malnutrition chez la personne âgée
Le diabète
Médicament et alimentation
L'eau
Perte du goût
Nutrition cause conséquence et prévention
Nausée et vomissement
Rôle de l'auxiliaire de santé dans la gestion des médicaments
Prévention

7 La digestion Comprendre le système d'élimination pour une prise en soins adaptée

Comprendre le système d'élimination
Anatomie de l'appareil urinaire
Dysfonctionnements
Élimination
Composition des selles
Tâche de l'auxiliaire de santé
Exercice pratique
Incontinence
Cause et traitements

8 L'ergonomie Assurer le transfert et le positionnement d'une personne en toute sécurité

L'appareil locomoteur
Le squelette
L'équilibre
Principe d'ergonomie pour l'auxiliaire de santé
Technique de mobilisation
Cas pratique
Aide technique



Maladie de la mobilité

Positionnement et mobilisation

9 Température Equilibre Thermique

Définition clés

Mécanisme de régulation

Exercice

L'hypothermie

Coup de chaleur

Fièvre

Rôle de l'auxiliaire de santé

Sources

10 Rôle de l'auxiliaire de santé dans l'accompagnement des personnes âgées en EMS

Rôle de l'auxiliaire de santé

Importance des activités

Gestion du temps

Accueil des résidents en EMS

Organisation

11 Le sommeil

Qu'est ce que le sommeil

Acteurs influençant le sommeil

Prévention

Rôle de l'auxiliaire de santé

Exercice

12 Le vieillissement de la personne âgée

Introduction

Définition

Modifications physiologiques et psychologiques

Accompagner en EMS

Tâches de l'auxiliaire de santé

Vieillesse à domicile et logement adaptée

Exercice

Concept clés

Support émotionnel et social

Législation et normes Suisse

13 Le deuil

Définition

Les soins palliatifs

Les différentes phases de la mort

La fin de vie

Rôle de l'auxiliaire de santé

Éthique et approche professionnelle

14 Le système respiratoire et circulation sanguine

Le système respiratoire

Le système cardiovasculaire

La toux

Bronchite

Pneumonie

Circulation sanguine

Le cœur

Rôle de l'auxiliaire de santé

Varice

Thrombose

Œdèmes

Vertige

Angine de poitrine

Insuffisance cardiaque

Hygiène buccale

15 Le médicament / limite de l'auxiliaire de santé

Définition du cadre

Classification

Rôle de l'auxiliaire de santé

Notion de pharmacologie

Forme de médicaments

Source



AGPP Genève Cornavin

0 Rue des Gares 7 1201 Genève

| T : 00 41 22 731 42 66 T : 00 41 78 262 42 73

@office@formation-paramedicale.ch | www.formation-paramedicale.ch]



Règlement en vue de la formation Auxiliaire de santé

Ce document régit les normes et procédures d'évaluation pour l'obtention du titre d'Auxiliaire de Santé

La Commission des Examens

Composée du coordinateur et d'un formateur de la formation d'Auxiliaire de Santé, cette commission se réunit au moins une fois par an pour évaluer la qualité des examens et proposer des ajustements si nécessaire.

Critères d'Admission

Pour obtenir le titre, le candidat doit réussir quatre critères : la présence en cours, les évaluations théoriques, le stage de formation et la mise en situation professionnelle.

Présence en Cours

Le candidat doit assister à au moins 90% des cours et stages, soit 108 heures. Toute absence supérieure à 12 heures doit être rattrapée

Évaluations Théoriques

Des évaluations sont effectuées à la fin de chaque module. La réussite est fixée à 4 sur 6. En cas d'échec, une remédiation est proposée.

Stage

Le stage est validé si tous les critères des domaines sont acquis et au moins 20 des 29 critères sont acquis. En cas d'échec, une prolongation du stage peut être discutée.

Mise en Situation Professionnelle

L'évaluation des compétences de l'apprenant est réalisée par l'équipe pédagogique d'AGPP Genève Cornavin lors d'un suivi en milieu professionnel. L'évaluation est basée sur les domaines de compétences du référentiel de formation d'Auxiliaire de Santé

Communication des Résultats

Les résultats de chaque apprenant sont regroupés dans un document et remis lors de la cérémonie de remise des diplômes.

Titre Décerné

Le titre officiel "Certificat d'Auxiliaire de Santé AGPP Genève" est remis aux personnes qui ont réussi à l'ensemble des critères d'admissions.

Voie de Recours

Garantit le droit de recours aux personnes qui échouent aux remédiations des examens théoriques, dont la formation est interrompue ou qui ne reçoivent pas le certificat d'Auxiliaire de Santé sur décision formelle du responsable de formation suite au non-respect du règlement de formation.

Principes et Compétences

Le délai de recours est de 10 jours ouvrable après la date d'envoi postal de la décision. Le recours doit être écrit et motivé. Il est adressé au directeur de la formation d'Auxiliaire de Santé

Composition de la Commission de Recours

La commission de recours est composée d'au moins 2 membres : un membre de la direction, un membre de l'équipe pédagogique



Auxiliaire de santé

Directives de formation pour les Auxiliaires de Santé

Objectifs de la formation

Dans le cadre de ses fonctions, l'auxiliaire de santé fournit des soins et accompagne les personnes en bonne santé, malades et/ou handicapées, tout en soulageant les proches.

Il ou elle soutient et assiste le personnel qualifié dans le domaine de la santé. L'assistant de santé travaille sous la supervision et sur délégation du personnel soignant infirmier

Droits et obligations des apprenants pendant la formation

Les apprenants ont droit à :

- Un enseignement complet dispensé de manière compétente
- Un suivi pédagogique adapté favorisant l'apprentissage
- Des situations d'apprentissage permettant d'atteindre les objectifs de formation fixés
- Des informations claires et suffisantes sur leur formation
- Des commentaires constructifs sur leurs performances

Les apprenants s'engagent à :

- Être responsables de leur apprentissage, respecter les directives et les règlements
- Contribuer à une collaboration productive avec les personnes impliquées dans la formation
- Traiter avec respect et bienveillance les personnes dont ils ont la charge
- Se consacrer entièrement à suivre le programme de leur formation

Structure de la formation

Durée de la formation

La partie théorique de la formation d'auxiliaire de santé comprend 123 heures de cours. La partie pratique se déroule sur 160 heures

Conditions d'admission

La formation est ouverte à toutes les personnes intéressées et motivées qui remplissent les conditions d'admission suivantes :

- Avoir au moins 18 ans
- Être motivé et intéressé à travailler en contact avec des personnes ayant besoin d'aide et de soins, notamment auprès des personnes âgées
- Être prêt à collaborer au sein d'une équipe
- Présenter un certificat de réussite du test de langue B1 en Français

Entretien de candidature

L'admission à la formation est validée uniquement si la personne répond aux conditions d'admission.

Modalités de paiement

Le coût de la formation s'élève à CHF 2690.-

Absences



Auxiliaire de santé

Toute absence due à une maladie, un accident ou un événement particulier doit être communiquée le jour même, avant le début du cours.

Absences aux cours théoriques

Le taux d'absence ne doit pas dépasser 10% de la durée totale de la formation théorique, soit 12 heures sur les 120 heures théoriques.

Si le participant dépasse ce seuil, il peut rattraper les heures manquées lors d'une session ultérieure de la formation

Absences au stage pratique

Pendant le stage, les heures d'absence doivent être rattrapées, en accord avec l'équipe soignante.

Contrôle des connaissances acquises

Les connaissances acquises pendant la formation sont évaluées par des examens en fin de chaque module par le(s) formateur(s) concerné(s). Les examens sont considérés comme réussis si le candidat obtient 4 sur 6

Certificat AGPP Suisse

Un certificat d'auxiliaire de santé est délivré aux participants qui ont réussi la formation :

- Présence de l'apprenant à 90% de la formation théorique
- Réussite de l'examen théorique de chaque module : note supérieure ou égale à 4 sur 6
- Validation du stage : rapport de stage par le référent de l'apprenant
- Évaluation sur le lieu du stage par l'équipe pédagogique

Échec ou abandon

En cas d'échec ou d'abandon de la formation, ou en cas de non-validation due à des absences injustifiées, aucun remboursement ne peut être demandé. En cas d'échec à la pratique, un deuxième stage peut être organisé

Exclusion de la formation

Si le comportement et la participation de l'apprenant sont jugés inappropriés par le formateur et la responsable de formation, l'apprenant recevra un avertissement écrit. Si le délai d'amélioration n'est pas respecté, l'apprenant sera exclu de la formation avec effet immédiat et aucun remboursement ne sera dû.